



**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille dix-neuf, le premier avril à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

Etaient présents : Mmes et MM. Michel BARBÉ, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alain BOUCHECAREILH, Michel CAMDESSUS, Jacques CASSIAU-HAURIE, André CASSOU, Louis COSTEDOAT, Gérard DUCOS, Philippe GARCIA, Nadia GRAMMONTIN, Michel LABOURDETTE, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Francis LAYUS, Christian LÉCHIT, Céline LEMBEZAT, Jean-Luc MARTIN, Maïthé MIRASSOU, Henri POUSTIS.

Etaient absents ou excusés : Mme Aline LANGLÈS et MM. Jean-Pierre DUBREUIL, Emmanuel HANON, Didier REY, Yves SALANAVE-PÉHÉ.

**OBJET : MAINTENANCE DES INSTALLATIONS TECHNIQUES DES BATIMENTS
COMMUNAUTAIRES, CONTROLES REGLEMENTAIRES SUR LES ENGINES ET
EQUIPEMENTS DU PARC ROUTIER ET NETTOYAGE DE VITRES - AVENANT
N°3 AU LOT 2 : MAINTENANCE DES ASCENSEURS ET MONTE-CHARGE**

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 25-I.1° et 67 à 68 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 a été lancée le 3 janvier 2015, décomposée en 6 lots :

Lot	Désignation
1	Vérifications des installations électriques et gaz
2	Maintenance des ascenseurs et monte-charge
3	Vérification des dispositifs d'ancrages (points d'ancrages, lignes de vies)
4	Nettoyage des vitres des bâtiments de la communauté de communes de Lacq-Orthez et des galeries marchandes de Mourenx
5	Maintenance des installations de chauffage et de ventilation
6	Contrôles réglementaires sur les engins et équipements du parc routier

LOT 5 : MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE ET DE VENTILATION

Le lot n°5 a été attribué le 27 juillet 2016 à la société **Dalkia** pour un montant estimatif sur quatre ans de **83 384 euros HT**.

Avenant n° 1 :

Cet avenant avait pour objet le rajout d'une climatisation dans le cadre du réaménagement de locaux suite à l'installation du Conseil général.

Le montant de cette modification s'élève à 1 659 € HT sur quatre ans soit + 2 % du montant du marché.

Avenant n° 2 :

Cet avenant n° 2 avait pour objet la prise en charge de la maintenance des installations thermiques de la crèche d'Orthez : début de l'entretien de la nouvelle crèche au 1^{er} septembre 2018 et fin de l'entretien de la crèche provisoire au 1^{er} décembre.

Le montant de cette modification s'élève à 1 631,54 € HT sur quatre ans, soit + 3,9 % du montant initial du marché.

Avenant n° 3 :

Cet avenant n° 3 a pour objet la prise en charge à compter du 1^{er} mars des installations de chauffage, ventilation et climatisation de la nouvelle déchetterie de Pardies.

Le montant de cette modification s'élève à 1 310 € HT sur la période de 1 an et 10 mois soit + 1,57 % du montant du marché.

% cumulé des avenants : 7,47 %

Eu égard aux développements précédents, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer l'avenant n° 3 au marché,
- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

Pour extrait certifié conforme,
le Président de la communauté de communes,



Jacques CASSIAU-HAURIE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 02/04/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 02/04/2019